

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 23 FEVRIER 2016 à 19H15

M.BAILLET qui remet pouvoir à P.PETIT

Arrivées en cours de Séance : K.MASSET à 19h30

S.BARRE à 20h15

L'ensemble des délibérations a été pris après l'arrivée de M.BARRE

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs est remis.

Monsieur le Maire souhaite commencer la réunion par un aparté afin de rétablir UNE VERITE ! Lors du dernier Conseil Municipal, du 24 Novembre 2015, où étaient présents les membres du Conseil Municipal et le public, Mme Nathalie GOSSELIN, adjointe au Maire, avait fortement fait sous-entendre que Mr le Maire aurait volontairement fait en sorte qu'une convocation à un conseil de classe, qui lui aurait été adressée, ne lui parvienne pas. Mr le Maire lui a répondu que ceci était faux et qu'il ne comprenait pas de telles accusations. Ces pratiques ne lui ressemblent pas. Comment sous-entendre de telles choses alors que Mr le Maire lui a adressé une convocation de grande importance pour une réunion à la sous-préfecture de Montreuil, en présence du Sous-Préfet, de la Directrice de l'Académie et des 7 communes voisines, concernant le devenir de notre école et de notre RPI. Mme Gosselin était la seule grande absente, malgré ses fonctions de présidente du RPI. Mme Gosselin a répondu qu'elle travaillait et qu'elle n'avait pas que cela à faire !!! Mr le Maire lui a répondu « mais alors pourquoi vous être présentée à la présidence du RPI si vous n'avez pas la possibilité d'assister à une réunion une fois par an ? »

Suite à cet incident, Mr le Maire tient à faire préciser qu'il a contacté Mme Fabienne FORTIN, directrice de l'école, qui lui a fait savoir qu'elle n'avait pas envoyé de convocation à Mme Nathalie Gosselin, que ceci était volontaire et qu'elle n'avait aucune obligation de le faire ! Voilà qui explique tout.

Le Maire conclut en souhaitant que de telles stupidités cessent, car elles ne servent en rien à l'intérêt général de la commune et que la population a d'autres attentes de la part des élus, plutôt que de chercher à déstabiliser le Maire.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2015 est approuvé des présents et représentés.

2 - DELIBERATION POUR LA DISSOLUTION DU CCAS

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'article 79 de la loi n° 2015-991, dite NOTRe, permet aux communes de moins de 1500 habitants de supprimer leur budget CCAS. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal.

Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Après avoir délibéré, considérant l'absence d'opération pour l'année 2016, considérant le peu de mouvement comptable sur les budgets précédents, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS au 23 Février 2016. Ainsi toutes les recettes, les dépenses et les legs seront dorénavant imputés directement sur le budget principal de la commune.

3 – DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DU LOCAL DIT « CABANE DES CANTONNIERS »

Monsieur le Maire informe les conseillers que les Services techniques de l'Etat lui ont proposé d'acquérir un local leur appartenant et se trouvant sur la commune « Rue de Frencq ».

Après en avoir délibéré, considérant le manque d'utilité de ce local et considérant le coût de son entretien, le Conseil refuse à l'unanimité cette acquisition et charge Monsieur le Maire d'en avvertir les Services techniques de l'Etat.

4 – DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A ENTAMER DES DISCUSSIONS POUR LA FUSION DES 7 COMMUNES AVOISINANTES

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'à la suite de la loi NOTRe, l'Etat avantage financièrement les communes nouvelles. Il explique qu'il a été sollicité par plusieurs maires dans ce but et demande au Conseil son avis pour la création d'une commune nouvelle regroupant les communes de Cormont, Frencq, Lefaux, Longvilliers, Maresville et Widehem.

Après délibération, le Conseil autorise le Maire à poursuivre les discussions sur la création d'une commune nouvelle avec les communes citées.

5 – DISTRIBUTION DE BOIS DU TILLEUL :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la tempête du 15 Février 2016, un tilleul longeant le bord de la route « Rue de Frencq » a subi de gros dégâts. Menaçant les habitations alentours, il a donc dû être abattu. Monsieur le Maire explique qu'il occupe une partie du domaine public et une partie d'un domaine privé (pâturage de M.Dupend). Il est donc nécessaire et urgent de prendre une décision concernant cet arbre.

Après en avoir délibéré, considérant la localisation de l'arbre, considérant le bas prix du bois de tilleul sur le marché, considérant les nombreux services rendus par M.CARON Roland pour la commune, le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer à M.CARON Roland le bois du tilleul abattu et ce, à titre gratuit.

6 – ACQUISITION D'ILLUMINATIONS DE NOËL :

Lors d'une précédente réunion de bureau du Conseil Municipal, Mme BLONDEL avait évoqué un éventuel investissement dans des guirlandes extérieures de décoration de Noël. A raison d'une par an, afin de remplacer progressivement le matériel défectueux et vieillissant. Les pièces détachées pour réparation deviennent difficiles à trouver, vu la vétusté, et de plus en plus coûteuses vu la difficulté de les trouver.

Mr le Maire avait évoqué et expliqué que l'idéal est d'investir pendant le premier trimestre de l'année car les fabricants pratiquent des rabais importants afin de brader leurs stocks restant. Les prix discount peuvent aller jusqu'à -70%,

Mr le Maire souhaite donc connaître la position du Conseil et, le cas échéant, savoir quel montant d'enveloppe il souhaite attribuer au budget déco de Noël au cas où. Mr le Maire pense que 350,00€ peut suffire.

Mr le Maire a remis à chacun des conseillers des propositions d'articles et de prix.

Après en avoir délibéré, considérant la vétusté des potences actuelles, le Conseil accorde à Monsieur le Maire un budget de 400€ maximum pour l'acquisition de nouvelles illuminations et l'autorise à inscrire ce montant au budget primitif 2016.

7 – ABRIS BUS « RUE DE TATEVILLE » :

Suite à de nombreuses remarques concernant les dimensions de l'abri bus « Rue de Tateville », M.Caron et M.Dangon se sont proposés pour en construire un nouveau. La commune leur a donc fourni tout le matériel nécessaire. Suite à son installation prochaine, Monsieur le Maire s'est interrogé sur le devenir de l'ancien abri bus et propose au Conseil d'installer celui-ci au niveau de l'arrêt situé au 69 rue de Tateville afin de mieux le matérialiser. Le conseil accepte à l'unanimité.

8 – COMPTE RENDUS DE REUNION :

➤ **Services infrastructures du Département :** Le Maire explique que le 24 Novembre 2015, s'est tenue une réunion avec les services infrastructures et les représentants de la CCMTO (Communauté de Communes Mer et Terre d'Opale). Lors de cette réunion, différents sujets ont été abordés : d'une part, une éventuelle rétrocession à la commune des bâtiments situés rue de Frencq (environ une superficie de 70 m²), en précisant que ce bâtiment est implanté sur la voie publique (cf délibération ci-dessus). D'autre part, les services infrastructures ont évoqué l'arrivée à maturité des peupliers, rue de Frencq : 2 sont morts. Mr le Maire invite le Conseil à réfléchir à ce que nous pourrions faire du bois en coupe d'environ 3 mètres.

Mr le Maire explique que des textes règlementaires ne permettent pas de replanter des arbres ici et que c'est regrettable car les arbres en bordure de route sont souvent un repère pour les automobilistes. Les arbres permettent de mieux appréhender la route, et surtout en cas de brouillard.

Souvent une route dégagée endort la vigilance et incite inconsciemment à accélérer. Une chaussée bordée d'arbres peut influencer positivement le comportement d'un automobiliste.

➤ **RPI de la Vallée de la Dordogne** : *Etaient présents* : Mme l'inspectrice de l'académie, Messieurs les Maires de Cormont, Hubersent, Longvilliers et Maresville, Mme la directrice des écoles, Mme Gosselin.

Mr le Maire résume que Mme l'inspectrice est venue confirmer la fermeture d'une classe à la rentrée scolaire de 2016-2017, compte tenu des effectifs de fréquentation du RPI en baisse. En conséquence, messieurs les Maires ont décidé, d'un commun accord, que la fermeture se ferait à l'école d'Hubersent, afin de conserver une classe dans chaque commune.

Néanmoins, Mr le Maire de Longvilliers, S. MAIGNAN, explique au Conseil que l'aspect sécuritaire ne doit pas être négligé, comme lorsque des institutrices sont seules et isolées avec des enfants, cela représente un risque. Les normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite), l'entretien des bâtiments, le respect des normes (électricité...), le confort des enfants, les transports doivent être des paramètres à prendre en compte.

CAR C'EST L'INTERET DE L'ENFANT QUI DOIT PRIMER AVANT TOUT !!!

Les PLU des quatre communes donnant peu de fruits, la population vieillissante, le renouvellement non assuré, la multiplicité des résidences secondaires et les gîtes font que les communes se désertent en habitations à l'année avec des enfants susceptibles de fréquenter nos écoles. N'oubliez pas que ce souvent les logements sociaux qui permettent d'assurer la pérennité des écoles, et nous en sommes dépourvu.

Encore une fois, il faut savoir se poser les bonnes questions et savoir ce que nous voulons pour l'avenir.

➤ **PAPI de la Canche (Programme d'Actions de Prévention des Inondations)** : Mr le Maire explique qu'une réunion s'est tenue à la salle des associations de Longvilliers le Mardi 19 Janvier 2016. Etait présent le Bureau d'étude en charge de l'élaboration du PAPI de la Canche dont en ressortiront les prochains projets à réaliser afin de lutter le plus efficacement possible contre les inondations.

Nous n'en sommes qu'au début, mais le but est principalement de recueillir l'historique de la commune en matière de constructions. Avoir un maximum d'informations sur les précédentes inondations, mais aussi recenser les différents ouvrages réalisés.

La réunion s'est conclue sur une visite sur le terrain, à plusieurs endroits sur la commune.

Mr le Maire remercie les personnes qui se sont investies dans cette réunion, dans le seul intérêt général.

➤ **Conseil d'Ecole du 11 Janvier 2016** : Mr le Maire informe de l'ordre du jour. Rentrée 2016 / Plan Particulier de Mise en Sécurité / Les actions pédagogiques / Les actions pour la coopérative scolaire / Les services scolaires.

9- FINANCES - BUDGET :

Avant de réunir la commission finances, Mr le Maire souhaite communiquer au Conseil Municipal la Balance Générale 2015.

Les dépenses de fonctionnement sont reprises sur les trois dernières années (2013, 2014 et 2015). Mr le Maire commente les chiffres et ajoute qu'au regard de ce tableau, il trouve regrettables les propos et commentaires injustifiés de certaines personnes car aujourd'hui, les chiffres parlent d'eux même. Les réunions « clandestines » organisées dans le dos du Maire n'avaient aucunement lieu d'exister. Cette énergie aurait mieux fait d'être utilisée à bon escient, au service des habitants.

Les choses méritaient d'être dites et être remises à leur place.

Concernant les recettes de fonctionnement, Mr le Maire explique que les tableaux sont faussés car certaines recettes ont été perçues en décalage ou pour 2 années pour la taxe pylônes (8000€), subventions versées en retard (3000 € de taxe additionnelle) ...

Dans la section Investissement, il faut encore tenir compte des travaux de la place du 8 Mai, la FCTVA... Et Mr le Maire prévient qu'il faut être prudent pour 2016 car la commune ne devrait toucher que très peu de FCTVA et qu'il faut provisionner les remboursements d'emprunts (42000€), mais aussi que le jardin du souvenir n'est pas déduit car réalisé en 2016. Par prudence, Mr le Maire propose à la commission finances que pour cette année 2016, l'excédent de fonctionnement ne soit pas balancé directement en investissement, mais d'attendre de voir l'année prochaine.

Ainsi, il semble important de limiter l'investissement pour 2016 à 15 000 € maximum. Cela n'empêche en rien de préparer les futurs projets et de préparer les dossiers de demandes de subventions. Mr le Maire précise, à ce titre, que le Département l'a déjà prévenu que les subventions 2016 et 2017 étaient bouclées. Mais aussi qu'il considérait que les communes qui n'augmentent pas leurs impôts n'ont par conséquent pas besoin d'argent !!! Et voilà l'effet pervers !!!
Mr le Maire termine enfin en faisant état de la dette de la commune dont le montant restant dû est de 189 503,83 €

BALANCE GENERALE 2015				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2013	123 709,43 €	145 699,83 €		
2014	127 096,38 €	142 709,19 €		
2015	118 207,69 €	166 862,49 €	144 655,18 €	234 047,83 €
		48 654,80 €		89 392,65 €

10- COMMUNICATION DU MAIRE :

- **Services infrastructures du Département. Commune nouvelle – Fusion :** Mr le Maire annonce au Conseil que les incitations financières à la création des communes nouvelles, qui devaient disparaître à la fin 2015, sont prolongées jusqu'au 30 Septembre 2016. Le projet de loi de finances 2016, qui en décide ainsi, précise que les conseils municipaux concernés devront prendre des délibérations concordantes avant le 30 Juin 2016. Le bénéfice des incitations demeurera soumis à des conditions de taille : la commune nouvelle ne devra pas dépasser une population de 10 000 habitants, ou de 15 000 habitants si elle est amenée à regrouper toutes les communes d'une communauté de communes.
450 projets de fusions sont actuellement dans les cartons !!!
- **Rallye du Touquet :** Mr le Maire informe que le Rallye est prévu les 17, 18 et 19 Mars 2016. L'accord a été donné pour le passage dans la commune, sous réserve de la mise à disposition d'une personne pour éviter l'intrusion de spectateurs dans le cimetière.
Mr le Maire a insisté sur le respect de la limitation de la vitesse dans la commune, et les contrôles à ce sujet !! Une modification intervient cette année : l'arrivée devient le départ.
- **FDE – Fédération Départementale de l'Energie :** Mr le Maire informe que le bureau d'études « BERIM », mandaté en accord de la FDE et qui est en charge de la réalisation du diagnostic de l'éclairage public, est intervenu le Mardi 9 Février 2016.
Le rapport est maintenant attendu.
- **Photocopieur (Mise au Rebut) :** Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'association SPA de Saint Aubin remercie vivement la commune pour son don, en leur offrant l'ancien photocopieur. Il leur sera très utile. Ci-joint copie du courrier adressé aux élus.
- **Journée citoyenne :** Mr le Maire informe que la journée citoyenne devient nationale.
Assurer du lien social et aménager la commune tout en faisant des économies, c'est l'objet de la journée citoyenne du 28 Mai.
Il s'agira de mobiliser bénévolement les habitants d'une commune ou d'un quartier, durant une journée, afin de réaliser de petits chantiers pour améliorer leur cadre de vie.
Mr le Maire invite les élus à lui faire des propositions....
- **Réparation sanitaires Salle des associations :** Mr le Maire explique que les réparations ont été effectuées le 16 Février par l'entreprise LEDEZ'PANNAGE. Que tout semble correct et résolu.
- **Panne éclairage public (poste de comptage rue de Recques / Frencq) :** Mr le Maire explique qu'une panne est intervenue le Vendredi 12 Février 2016 sur ce point de comptage. Les services EDF des collectivités territoriales sont intervenus le lundi 15 Février et ont effectué le changement de la platine du disjoncteur.... Le tableau étant très vétuste.
Cependant, l'origine de la panne reste inconnue nécessitant l'intervention d'une société spécialisée comme CITEOS.

*L'ordre du jour est épuisé,
la séance est levée à 22h48*